

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/3

Sur le rapport d'André JULLIEN

Plan de Massif Sud-Régagnas – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'année 2017 – Demande de subvention auprès de la Région PACA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-3-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Une série de travaux et d'initiatives est programmée et mise en œuvre sur ce massif pour une période de 10 ans, suite à l'étude conduite en 2012 sur le massif Sud Régagnas concernant la protection et la valorisation de cet espace naturel, et principalement sur les volets liés à :

- La Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI),
- Le sylvopastoralisme,
- La localisation des friches agricoles d'interfaces ainsi que leur exploitabilité,
- La gestion de l'accueil du public,
- La protection et valorisation des paysages et de la biodiversité.

Afin de mettre en œuvre les préconisations de cette étude, il est nécessaire de s'appuyer sur les prestations d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission est confiée à la Société Canal de Provence (SCP), au Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- La possibilité de solliciter des subventions auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur pour la réalisation de cette mission pour l'année 2017, pour un montant plafonné à 30.000 euros HT et au taux maximum de 50 %.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention la plus large possible pour le financement de ce type d'action auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels concernant ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-3-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016